À Québec⊡une rue partagée en devenir (un projet de rue partagée sur Ste-Claire)

Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste a travaillé à l'élaboration d'un projet de rue partagée sur la rue Ste-Claire. La rue partagée implique que la rue est vue comme un espace public où les piétonne-s et cyclistes ont autant de droit que les véhicules. Grâce à un aménagement adéquat, le projet permettrait un véritable partage de la rue entre ses différents usagers. Une rue Sainte-Claire partagée se veut un projet d'aménagement, mais aussi d'animation et de verdissement de la rue. Une amélioration de la qualité de vie pour les résidents-tes, une augmentation de la sécurité, un apport de verdure dans le quartier et encourager une culture de respect entre les différents usagers de la rue sont les principaux objectifs du projet.

Aménagements proposés sur la rue Ste-Claire

Une simulation 3D nous permet d'avoir une représentation visuelle de ce à quoi pourrait ressembler la rue Ste-Claire aménagée. Voici donc quelques propositions.



Un changement de texture de la chaussée indique que cette rue est particulière et invite le piéton à marcher dans la rue.



L'enlèvement des trottoirs sur la rue Ste-Claire permettrait de réaliser un aménagement paysager des fleurs et des arbres pourraient être plantés. On pourrait même y intégrer un système de gestion intégrée des eaux de pluies.



Des tables et des bancs sont parfois aménagés sur les rues partagées. Intégrer du mobilier permet de mettre l'accent sur les autres fonctions de la rue, trop souvent perçue comme étant une simple artère de circulation et non pas un espace public.

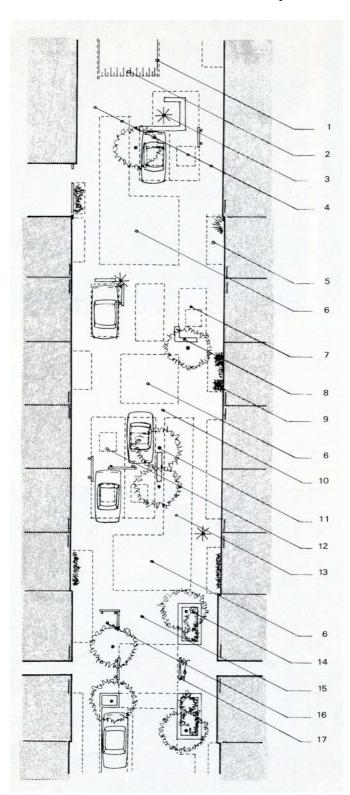


Aménagement proposé à la placette derrière le presbytère, coin d'Aiguillon/Ste-Claire. Les bancs et les supports à vélos n'étant pas très nombreux dans le quartier, une place aménagée comme celle-ci serait très appréciée par les résident-tes.

Impacts des rues partagées

1- Le ralentissement du trafic

Diverses mesures peuvent être prises pour ralentir le trafic dans une rue. Dans l'élaboration d'une rue partagée, c'est l'aménagement qu'on y fera qui déterminera de l'atteinte de l'objectif. Diverses expériences ont démontré qu'une simple signalisation ne réussit pas à réduire la vitesse des automobilistes. Le schéma ci-dessous illustre bien comment un aménagement adéquat peut imposer un ralentissement tout en rendant une rue plus verte et conviviale.



- 1- Pas de trottoir continu
- 2- Petite entrée garage
- 3- Banc autour du lampadaire
- 4- Changement de texture au sol
- 5- Trottoir propre aux habitants
- 6- Décrochement de la bande roulante
- 7- Emplacement de stationnement maintenant destiné au jeu et au repos
- 8- Banc et jeu
- 9- Espace de plantation
- 10- Absence de continuité de la bande roulante
- 11- Arbre
- 12-Espaces de stationnement marqué au sol
- 13- Passage étroit
- 14- Bac à plantes
- 15- Aire de jeu de façade à façade
- 16- Stationnement impossible par obstacles
- 17- Barrière, notamment pour le stationnement des deux-roues

2- La sécurité et l'accessibilité de la rue

En enlevant les trottoirs, en limitant la vitesse à 15 km/h et en mettant une priorité piétonNEs, la rue Sainte-Claire deviendrait la rue la plus sécuritaire et la plus accessible du quartier. L'ascenseur du Faubourg, dont le principal objectif est de rendre l'accès à la Basse-Ville plus aisé pour les personnes à mobilité réduite, donne directement sur la rue Sainte-Claire. Notre projet s'inscrit dans la continuité de cet objectif. En effet, les trottoirs minces et cahoteux de la rue Sainte-Claire aisi que le faible débit de trafic, incitent déjà les gens à marcher dans la rue. Rendre la rue partagée et baisser la limite de vitesse des véhicules motorisés sera ainsi beaucoup plus sécuritaire et respectueux des piétonNEs, des cyclistes et des enfants.

3- Le verdissement de la rue

Le quartier Saint-Jean-Baptiste est dense et il reste peu de place pour la verdure. Sauf dans quelques petits parcs, l'herbe, les fleurs et les arbres se font rares. L'implantation d'une rue partagée nécessite un aménagement urbain adéquat. Il s'agit d'une occasion idéale pour reverdir et embellir la rue. De plus, les diverses expériences de rues partagées menées dans les autres pays ont démontré qu'une simple signalisation ne suffit pas pour imposer une priorité piétonne et une limite de vitesse de 15 km/h. Un aménagement est essentiel et doit inclure diverses mesures pour calmer le trafic (*Traffic calming*). Des exemples d'aménagements vous sont ici présentés afin de vous donner des idées pour la rue Ste-Claire. On attend votre opinion!